

Rapport d'examen d'acuité visuelle pour inspecteur en soudage

SECTION 1: IDENTIFICATION DU CANDIDAT (écrire lisiblement):

Nom du candidat: _____ N° d'inscription: _____

 Inscription à la certification Renouvellement

SECTION 2: EXIGENCES RELATIVES À LA VISION

Une preuve d'acuité visuelle satisfaisante, déterminée par un professionnel de la santé doit être fournie par tous les candidats faisant une nouvelle demande ou une demande de renouvellement de leur qualification. L'examen d'acuité visuelle doit avoir eu lieu dans les douze (12) mois précédant la date de réception de ce formulaire par le CWB.

La vision de près, avec ou sans verres correcteurs, doit être de sorte que le candidat puisse au moins lire des caractères Jaeger 1 ou des caractères Times Roman N-4.5 ou un texte suivi équivalent (d'une hauteur de 1,6 mm) à au moins 30 cm avec un œil ou les deux yeux.

La soumission d'une prescription pour verres correcteurs en remplacement de ce formulaire n'est pas acceptable.

SECTION 3: DÉCLARATION DE L'EXAMINATEUR:

La présente est pour certifié que moi, _____, ai effectué un examen de la vue
Nom de l'examineur (écrire lisiblement)à _____ le _____
Nom du candidat (écrire lisiblement) Date de l'examen (MM / JR / ANNÉE)

Je confirme également que le candidat (cocher la case)

Rencontre les exigences de vision de la section 2 sans correcteur Rencontre les exigences de vision de la section 2 avec correcteur Ne rencontre pas les exigences de la section 2

Cocher l'une des cases suivantes:

 Oculiste Optométriste Ophtalmologiste Médecin Infirmière Autre (Spécifiez) _____Adresse: _____

Signature de l'examineur: _____ Tel. #: _____

POUR LE CWB SEULEMENT:

Revu par: _____ Date: _____

JOINDRE CE RAPPORT D'EXAMEN AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET RETOURNER AU CWB.

CONSERVER UNE COPIE POUR VOS DOSSIERS